

Cour canadienne de l'impôt



Tax Court of Canada

Avis au public et à la communauté juridique

Il arrive, dans le cours des appels, que les parties présentent à la Cour des cahiers de documents ainsi que des cahiers contenant de la jurisprudence et des dispositions législatives. La présentation de cahiers de documents et de jurisprudence est vitale au bon déroulement des audiences, et c'est une pratique que la Cour encourage. Lorsque leur contenu excède 10 pages, ces cahiers doivent comporter une table des matières et leurs pages doivent être numérotées consécutivement. Les décisions et les documents doivent être séparés par des onglets et chaque onglet doit être marqué soit numériquement ou alphabétiquement.

Daté ce 23e jour de février 2010.

Gerald J. Rip
Juge en chef